

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de Nogent-sur-Oise dûment convoqué le 19 juin 2018, s'est réuni le 25 juin 2018 à 20 h 00 au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Dominique LELONG, Djamel BENKHEROUF (absent aux points DEL2018 005, DEL2018 006, DEL2018 013, DEL2018 014, DEL2018 015), Valérie LEFEVRE, Claude ROBERT (absent au point DEL2018 008), Badia ZRARI, Michel DUPLESSI, Jean-Baptiste RIEUNIER, Malika KHAIR (absente au point DEL2018 004, donne pouvoir à Rehman Qureshi du point DEL2018 006 au point DEL2018 008), Jacqueline CROIX, Ginette DECOURTRAY, Monica GOMEZ, Alban JOPEK, Rehman QURESHI, Imen BOUHARB, Joël PRAT, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Claude COURTIN, Nellie ROCHEX, Ahmed BENACHOUR

Pouvoirs :

Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Didier CARON à Michel DUPLESSI, Marie-José FURTADO à Ginette DECOURTRAY, Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Jallal CHOUAOUI à Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Louis AMIEL à Badia ZRARI, Ghislaine BEGENNE à Alban JOPEK, Mélanie HONOREZ à Claude ROBERT, Abdellah BEL FAKIH à Nellie ROCHEX

Absents :

Mokhtar ALLOUACHE, Sawé ARPACI, William MODJINOUE, Gaëlle CELESTINE

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé par 23 voix pour et 4 abstentions DE Madame Nellie Rochex ayant le pouvoir de Monsieur Abdellah Bel Fakih, Monsieur Claude Courtin, et Monsieur Ahmed Benachour.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal à son profit par délibération en date du 10 juillet 2017, en application de l'article L.2122 du Code général

des collectivités territoriales.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

DEL2018_001 - Motion de soutien au centre pilote "La Main à la Pâte"

Depuis 2001 s'est développé à Nogent sur Oise le Centre pilote La Main à la Pâte et son Centre de Ressources Sciences implanté à l'école Charpak. Des moyens spécifiques Éducation Nationale et le soutien de la municipalité ont contribué à renforcer ce dispositif.

Cela donne lieu d'une part, à un travail de fond autour des sciences et du langage qui profite aux élèves concernés, dans des écoles du Réseau d'Éducation Prioritaire et d'autre part, à des manifestations qui font honneur à notre ville par leur qualité : spectacles « Sciences en scène », soirées ouvertes aux parents, expositions, challenges scientifiques, etc.

Or, si les résultats concrets et mesurables sont là et si la plus value éducative du Centre MAP de Nogent-sur-Oise est reconnue par l'ensemble des acteurs de l'Éducation Nationale au-delà même du département, c'est essentiellement grâce à la dynamique d'une équipe stable et investie.

L'annonce d'une diminution de moyens (réduction du nombre des personnels ESAP-Emploi spécialisé d'accompagnement pédagogique-) nous inquiète. La diminution de ressources humaines remet en cause, de fait, la continuité de ces activités et fragilise le Centre pilote de Nogent qui voit son équipe pédagogique réduite.

Par ailleurs, une convention tri annuelle vient d'être signée entre l'Académie des sciences, la DSDEN de l'Oise, la mairie de Nogent sur Oise et la mairie de Compiègne autour d'une volonté commune de soutenir et de développer d'une part, le Centre Pilote La main à la pâte de Nogent sur Oise dont l'objectif global est d'améliorer la qualité de l'enseignement des sciences fondé sur l'investigation et d'autre part de donner une dimension départementale à ce dispositif en créant un pôle associé à Compiègne.

La ville de Nogent joue entièrement le jeu sur la réduction de la taille des classes en éducation prioritaire et fournit un effort budgétaire considérable pour que celle-ci ait une traduction satisfaisante en termes de locaux et de matériel. Aussi le Conseil municipal émet-il le vœu que des moyens utiles et efficaces ne soient pas retirés au Centre pilote.

En l'absence de moyens suffisants, certains projets plébiscités par l'ensemble des enseignants du REP ne pourront plus avoir lieu. Nous souhaitons donc vivement le maintien d'un poste en plus de ce qui est prévu à l'heure actuelle pour pouvoir poursuivre dans de bonnes conditions l'excellent travail déjà fourni et qui porte ses fruits.

Monsieur le Maire donne l'autorisation à Monsieur Nicolas DEMARTHE, Coordonnateur du Centre Pilote La Main à la Pâte de prendre la parole afin d'évoquer les points soulevés dans la motion.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette motion et son contenu.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

DEL2018_022 - Motion de soutien au monde ferroviaire - usagers du train, cheminots de la SNCF, salariés des entreprises du ferroviaire

"C'est avec le train que nous construirons ensemble, une mobilité durable, sans pollution, pour tous", a récemment affirmé Nicolas Hulot, le Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Cette conviction, nous, élus du conseil municipal de Nogent sur Oise, nous la partageons pleinement et la faisons nôtre, ici, à Nogent sur Oise.

Car le sort de notre ville et celui du chemin de fer ont été et sont toujours intrinsèquement liés. C'est l'arrivée du chemin de fer avec la compagnie privée des chemins de fer du Nord qui a créé l'essor de notre ville. C'est la SNCF qui a, pendant de longues années, structuré la vie professionnelle mais aussi collective de nombreuses familles grâce à ses activités sociales (magasins, économat, médecins, infirmières, centre de loisirs, clubs sportifs, garderie, jardin d'enfants, colonies de vacances, bassin d'apprentissage de la natation, ...) et qui, aujourd'hui encore, permet l'accès à des logements adaptés aux besoins des familles cheminotes ou non dans le quartier de la Sablière. La future liaison Picardie-Creil-Roissy, que le Gouvernement d'Edouard Philippe vient d'inscrire dans le marbre, permettra d'ici 2024 aux Nogentais et aux habitants de l'agglomération d'accéder tout à la fois aux emplois de la plateforme aéroportuaire de Roissy CDG et à la toile TGV franco-européenne, en évitant le détour par les gares parisiennes. Notre Ville, où résident de nombreux agents SNCF en activité ainsi que de nombreux retraités cheminots, sait ce qu'elle doit à cette grande entreprise et ressent avec tristesse la perte de qualité du service public du transport ferroviaire et les critiques dont il fait l'objet. Les responsables n'en sont pas les cheminots mais bien la politique unidimensionnelle menée par les Directions et Gouvernements qui se sont succédé et ont sacrifié les équipements, travaux et services nécessaires au maintien de la qualité et de la diversité du réseau français.

Aujourd'hui, ce réseau est en mauvais état, la qualité du service est gravement dégradée et les usagers en subissent chaque jour les conséquences désastreuses (retards fréquents,...) alors que ces mêmes usagers contribuent chaque année pour la SNCF, en dehors du prix des billets, par l'impôt, à un effort de 14 milliards d'euros.

Face à cette situation, faudrait-il se contenter du statu quo et ne pas agir comme l'ont fait tant d'autres gouvernements ces trente dernières années ?

La réponse, à l'évidence, est NON ! Il est urgent et vital de préparer la SNCF à l'avenir et renforcer son rôle dans l'aménagement du territoire.

Il s'agit, comme cela s'est passé pour la téléphonie ou le transport aérien, d'ouvrir le transport ferroviaire à la concurrence pour améliorer la qualité du service du train. La concurrence a aussi des effets positifs pour les voyageurs : plus d'offres, de nouveaux services et des prix plus bas. Ainsi, en Allemagne, l'ouverture à la concurrence dans le secteur ferroviaire, réalisée il y a 20 ans, a permis de réduire les coûts de 25 %. Le nombre de voyageurs en train a aussi augmenté de 50 %. De même, en Italie, l'ouverture du marché des lignes à grande vitesse a permis de réduire les prix de 40 % depuis 2012.

Le Gouvernement a donc choisi d'anticiper l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire qui interviendra partout en Europe, dès 2020, c'est-à-dire demain. Aujourd'hui, la SNCF comporte 3 établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC). Organisée en silo, elle perd en efficacité. Les élus de l'agglomération creilloise qui travaillent sur le projet « Gare Cœur d'Agglo » en sont témoins et victimes, à chaque réunion. Une structure unique facilitera la coopération entre les différentes équipes de la SNCF, du train et du réseau, pour rendre le meilleur service possible aux clients. S'agit-il pour autant d'une privatisation de la SNCF ? La réponse est non ! Le statut juridique de la SNCF change mais les titres de la nouvelle société anonyme créée sont à 100 % publics et incessibles. C'est inscrit en toutes lettres dans la loi qui a été définitivement adoptée au début du mois de juin 2018.

L'Etat réforme la SNCF pour la rendre plus efficace et compétitive, et assurer son avenir en reprenant une grosse partie de sa dette, 35 milliards (soit les ¾ d'une dette totale de 46 milliards d'euros qui augmente chaque année de 3 milliards).

De même, l'Etat va investir 36 milliards d'euros sur les 10 prochaines années, soit 10 millions d'euros par jour pendant 10 ans pour la rénovation des lignes de train, des gares, des aiguillages, ... afin

d'éradiquer les retards liés à l'état des infrastructures. Ces investissements serviront notamment à rénover ce qu'on appelle les « petites lignes », à l'exemple de la rénovation de la ligne Brest - Quimper, qui fait 75 kms, qui a permis de gagner en vitesse (1h15 au lieu de 1h45) tout en desservant plus de gares. Il faudra pour cela un pacte financier clair entre l'Etat, l'Europe et les collectivités afin que chacun prenne ses responsabilités dans le financement de ces rénovations.

La contrepartie de la réforme annoncée en 2020 du recrutement « au statut » des cheminots est la négociation d'une convention collective nationale des entreprises du ferroviaire, de haute garantie sociale, qui élargira les acquis spécifiques obtenus à l'ensemble des entreprises et des salariés du secteur du ferroviaire, ce qui constitue, à nos yeux, un progrès social potentiel, que les confédérations syndicales représentatives négocieront au mieux avec les chefs d'entreprises du secteur, avec l'accompagnement vigilant du Gouvernement.

Le conseil Municipal de Nogent sur Oise respecte l'autonomie du mouvement social et les règles du dialogue social et n'entend en aucune façon interférer dans le conflit en cours à la SNCF. Les élus nogentais souhaitent par cette motion de soutien réaffirmer leur confiance envers le service public ferroviaire, et, à travers lui, favoriser l'avènement d'une société où les mobilités seront plus respectueuses de la santé, de l'environnement et de l'humanité.

Motion 2 présentée par le groupe communiste :

Le groupe communiste siégeant au sein du Conseil Municipal de Nogent-sur-Oise propose à l'ensemble du Conseil municipal d'exprimer son total soutien à la mobilisation des cheminots pour empêcher :

- ✓ La casse du service public SNCF avec l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs.
- ✓ La marche vers la privatisation par la transformation de l'EPIC SNCF en société anonyme par action.
- ✓ Le dumping social au travers de la remise en cause des embauches au statut et de son contenu.

Les conséquences de ce projet de loi seront lourdes pour les conditions de vie et de travail des cheminots, pour les usagers du rail mais aussi pour les collectivités territoriales. Même si le gouvernement, pour diviser l'opinion publique et les cheminots, tente de minimiser ses objectifs, ce projet aura des répercussions sur toutes nos populations telles que : hausse des prix du billet et des contributions des collectivités, décision de fermeture des petites lignes transférée aux régions qui n'auront pas les finances pour les maintenir en état. Découleront de cette politique néfaste à l'équilibre des territoires : les fermetures des petites gares, la réduction des arrêts de proximité et le manque d'entretien du réseau.

Alors qu'il n'y a jamais eu autant besoin de transports collectifs et massifiés pour réduire les sur-usages des voitures et des camions, pour réduire les graves problèmes de pollution et pour stabiliser la couche d'ozone et empêcher l'effet de serre, cette politique dévastatrice va s'ajouter :

- ✓ Aux autres politiques insuffisantes qui dérèglent l'ensemble des services dans le bassin creillois : fermeture de la maternité de Creil, situation déplorable des urgences, précarité de la polyclinique etc.
- ✓ Aux suppressions d'emplois des grands groupes privés comme Carrefour qui pourtant ont largement bénéficié des crédits d'impôts, du CICE et qui, sans scrupule, ont annoncé des dividendes record versés à leurs actionnaires.
- ✓ Aux contraintes budgétaires dans lesquelles on enferme nos communes et les institutions au mépris de leurs services indispensables aujourd'hui, de l'emploi efficace de la fonction publique territoriale et des emplois de solidarité et d'insertion.

Nous élu-e-s de Nogent-sur-Oise nous demandons au gouvernement :

- ✓ De retirer ses projets de privatisation de la SNCF, inefficaces pour l'emploi et pour l'intérêt général d'autant que l'article 5 du règlement européen ne l'y oblige pas.
- ✓ De prendre ses responsabilités concernant la dette que l'Etat a lui-même alimenté par ses décisions du « Tout TGV » et dont ne sont pas responsables les cheminots. Dette qui sert d'alibi pour déstabiliser le service public ferroviaire et empêcher surtout un investissement élevé sur l'ensemble des lignes.
- ✓ De porter une autre politique de financement des transports publics qui ne pénalise pas les régions et les collectivités territoriales mais au contraire accélèrent les réponses urgentes et indispensables à un mieux vivre quotidien dans les déplacements utiles au travail, à la formation et aux loisirs.
- ✓ D'ouvrir de véritables négociations avec les organisations syndicales pour garantir le statut public et intégré de la SNCF, pour améliorer et garantir le statut des cheminots et des futurs jeunes embauchés garants de la qualité et de la sécurité des circulations des voyageurs et des marchandises.

Nous confirmons notre solidarité active aux cheminots, plus particulièrement ici à Nogent car c'est bien l'arrivée du chemin de fer qui a créé l'essor de cette ville car nous avons tous un ami, un voisin voire même un parent lié de près de loin à l'activité cheminote. Nous considérons que leur victoire sera essentielle pour le devenir des services publics, pour un aménagement des territoires équilibré et pour affronter les enjeux environnementaux et énergétiques du XXIème siècle.

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver cette motion et son contenu.

Le rapport est adopté à 19 voix pour ; 6 refus de vote.

La motion 2 présentée par le groupe communiste ayant obtenu 4 voix pour.

TECHNIQUE ET PROJETS URBAINS

DEL2018 002 - Approbation du règlement de voirie fixant les modalités administratives et techniques applicables aux travaux exécutés sur la voirie publique communale

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le présent règlement de voirie et d'autoriser Monsieur le Maire à le faire exécuter.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2018 003 - Autorisation de division d'un immeuble existant pour la création de locaux à usage d'habitation

Le Conseil Municipal décide :

d'approuver le périmètre d'autorisation de travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant sur le secteur de la Place de la République et de la Place de l'Eglise et de formuler le vœu que l'ACSO prenne en compte ce souhait que le périmètre défini soit institué sur le territoire de Nogent-sur-Oise, sur le fondement de l'article 111-6-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2018 004 - Cession à la SAS Creilloise Immobilière et de Gestion – Ensemble immobilier 88 bis rue Jean Jaurès

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette cession au profit de la SAS Creilloise Immobilière et de Gestion d'une maison à usage d'habitation, sise 88 bis rue Jean Jaurès sur un terrain d'une superficie de 647 m² à détacher des parcelles BO 143 et 746, au prix de 108 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 27

Abstention : 1

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2018 005 - Acquisition – Locaux 4 rue Pierre Sémard – SCI COPHILAN

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de l'ensemble immobilier, sis 4 rue Pierre Sémard, appartenant à la SCI COPHILAN et situé sur les parcelles cadastrées AY 231, 233, 235 et 237 au prix de 230 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2018 006 - Transaction dans le cadre d'un sinistre survenu Place des Trois Rois le 7 novembre 2017 – Madame Pierrette AUDOUARD

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes du présent protocole transactionnel ci-annexé dans le cadre de la chute de Madame Pierrette AUDOUARD survenu le 7 novembre 2017 du fait d'un pavé mobile au niveau de la Place des Trois Rois.

Par ce protocole transactionnel, la Ville reconnaît sa responsabilité dans la survenance du sinistre tel que décrit et Madame Audouard renonce à tout recours ultérieur à ce sujet à l'encontre de la Ville.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole transactionnel permettant la résolution amiable de sinistre et par conséquent, au profit de Madame Pierrette AUDOUARD, le remboursement du résiduel étant resté à sa charge concernant l'achat de nouvelles lunettes de vue et les dépassements d'honoraires pratiqués lors de l'opération de son œil.

- D'allouer par conséquent à Madame Pierrette AUDOUARD la somme représentant le résiduel des frais exclusivement inhérents à la survenance de la chute dont elle a été victime, à savoir la somme de 402,86 € au titre de l'achat de nouvelles lunettes de vue et la somme de 159,41 € au titre des dépassements d'honoraires pratiqués par le chirurgien dans le cadre de l'opération de l'œil.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2018 007 - Modifications de la délibération N° 2.14 du 28 septembre 2017 - Cession à l'Association Nogentaise Cultuelle et Culturelle des Rochers (ANCCR) – Parcelle rue Faidherbe

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la modification de la délibération n°2.14 du 28 septembre 2017 en autorisant la prise en charge par la Ville des frais d'établissement de l'acte de vente de la parcelle AE 496p au profit de l'Association Nogentaise Cultuelle et Culturelle des Rochers (ANCCR),
- D'approuver la constitution d'une servitude de réseaux sur la parcelle AE 496p au profit du terrain voisin appartenant à Monsieur et Madame AMNACHE
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2018 008 - Convention relative à la mise en oeuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal Administratif d'Amiens

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la présente convention en s'inscrivant dans l'une des orientations nouvelles de la Justice en favorisant le recours à la médiation, mode de résolution amiable des différends.
- D'autoriser, par conséquent, Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec les présidents du Tribunal administratif d'Amiens et de la Cour administrative d'appel de Douai relative à la mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal administratif d'Amiens.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2018 009 - Création du « Parc Nature » du « Marais Monroy » - Principes d'aménagement

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les principes d'aménagement du scénario « boisement » de restauration du site du Marais Monroy,
- D'approuver le périmètre du Parc Nature du Marais Monroy,
- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la réalisation de ce projet, les études d'aménagement et le lancement des démarches administratives nécessaires aux acquisitions foncières et à la réalisation des travaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les négociations partenariales avec les organismes extérieurs, dont, notamment, le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts de France et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vallée de la Brèche,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours des organismes subventionneurs pour toutes actions liées à la définition et à la réalisation de ce projet, dont l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PETITE ENFANCE

DEL2018 010 - Modification du Règlement de fonctionnement de la Commission d'attribution des places en crèche

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les modifications apportées au Règlement de fonctionnement de la Commission d'attribution des places en crèche.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PETITE ENFANCE

DEL2018 011 - Modification du Règlement des structures de Petite enfance

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les modifications apportées au Règlement de fonctionnement des structures de petite enfance de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RELATIONS SOCIALES

DEL2018 012 - Protection fonctionnelle

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le versement de la somme de 50 € chacun à Mrs DOUCET, FERNANDEZ-BELTRAN, SENE Clément et SENE Philippe agents du service de police municipale en réparation du préjudice qu'ils ont subi.

D'autoriser le maire à engager toutes les procédures utiles afin de recouvrer cette somme auprès de l'auteur des faits ou de ses civilement responsables.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RELATIONS SOCIALES

DEL2018 013 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver les modifications à apporter au tableau des effectifs,

D'approuver la création d'un emploi d'apprenti,

D'approuver la création de 25 emplois sous contrat d'accompagnement à l'emploi,

D'autoriser Mr le Maire à recruter des agents dans cette limite,

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RELATIONS SOCIALES

DEL2018 014 - Agrément service civique

Le Conseil Municipal décide :

De solliciter le renouvellement de l'agrément de la commune auprès de l'agence du service civique,

D'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

SPORT

DEL2018 015 - Subvention exceptionnelle NBBC - Fête du mini basket

Le Conseil Municipal décide :

d'allouer une subvention exceptionnelle de 2000 euros au NBBC afin de couvrir une partie des frais liés à cet événement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

DEL2018 016 - Subvention exceptionnelle - Association ATTAC - organisation du "carnaval des possibles"

Le Conseil Municipal décide :

d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'association attac oise pour couvrir une partie des frais engagés pour l'organisation du carnaval des possibles du 30 septembre 2018.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

DEL2018 017 - Accord cadre transports collectifs - avenant au Lot 1 circuits navettes et transports intra muros

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n° 2 pour le lot 1 circuits, navettes et transport intra-muros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 et tous les documents y afférent avec la SAS TRANSPORTS EVRARD.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pas de participation : 1 de Monsieur Abdellah Bel Fakhi de par sa profession.

FINANCES

DEL2018 018 - Garantie d'emprunt - LE LOGEMENT FRANCILIEN, ZAC DE GOURNAY - REALISATION DE 46 LOGEMENTS

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : L'assemblée délibérante de Nogent-sur-Oise accorde sa garantie à hauteur de 55 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 153 637,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 62449, constitué de quatre Lignes du Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le bénéficiaire de la garantie informera chaque année de l'état de la garantie d'emprunt souscrite.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES

DEL2018 019 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Le Conseil Municipal décide :

De décider la mise en application des nouveaux tarifs comme décrit ci-dessus à compter du 1er janvier 2019.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES

DEL2018 020 - Décision modificative n°1 – Budget principal

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter décision modificative n°1 annexée à la présente.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 25

Abstention : 4 de Madame Nellie Rochex ayant le pouvoir de Monsieur Abdellah Bel Fakih, Monsieur Claude Courfin et Monsieur Ahmed Benachour.

JEUNESSE ET JEUNES ADULTES

DEL2018 021 - Nogent à la mer

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le règlement intérieur spécifique à l'action « Nogent à la mer ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Pour Extrait Conforme
Le Maire,

Jean-François DARDENNE

